

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR LORS DE VOTRE RENDEZ-VOUS

Pour votre première demande de pièce d'identité :

- Votre pré-demande effectuée sur le site ANTS.
- Une photo d'identité de **moins de 6 mois**.
- Un justificatif de domicile à votre NOM et Prénom : Facture EDF, vérifiez que votre lieu de consommation est identique à votre adresse, facture d'eau, avis d'imposition, taxe foncière, taxe d'habitation, facture de téléphone.
- Si vous êtes hébergé chez un tiers: son attestation sur l'honneur, la copie de sa pièce d'identité et un justificatif de son domicile.
- Un timbre fiscal à payer en ligne (pour les passeports et en cas de perte de la carte d'identité).
- Une copie d'acte de naissance de moins de 3 mois sauf si vous avez déjà un titre d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport).
- Pour un mineur : la pièce d'identité du parent présent au rendez-vous.
- Si les parents sont divorcés ou séparés, la copie du jugement stipulant l'autorité parentale et l'adresse de l'enfant.

Pour renouveler votre carte d'identité ou votre passeport :

- Votre pré-demande effectuée sur le site ANTS.
- Une photo d'identité de **moins de 6 mois**.
- Un justificatif de domicile à votre NOM et Prénom : Facture EDF, vérifiez que votre lieu de consommation est identique à votre adresse, facture d'eau, avis d'imposition, taxe foncière, taxe d'habitation, facture de téléphone.
- Si vous êtes hébergé chez un tiers, son attestation sur l'honneur, la copie de sa pièce d'identité et un justificatif de son domicile.
- Votre ancien titre (carte d'identité ou passeport). Si ce n'est pas le cas, il nous faudra une copie d'acte de naissance de moins de 3 mois (sauf pour les communes ayant dématérialisé leurs actes).
- Un timbre fiscal à payer en ligne (pour les passeports et en cas de perte de la carte d'identité).
- Pour un mineur : la pièce d'identité du parent présent le jour du rendez-vous et si les parents sont divorcés ou séparés, la copie du jugement stipulant l'autorité parentale et l'adresse de l'enfant.

Vous pouvez désormais effectuer une pré-demande **UNIQUEMENT** en ligne en suivant le lien : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Si vous n'avez pas internet vous pouvez vous rendre à Espace France Services à Saint-Lubin-des-Joncherets (38 Rue Charles Renard), ils vous aideront à effectuer les démarches en ligne. À la suite de votre pré-demande vous pouvez prendre un rendez-vous en ligne à la mairie de Saint-Lubin-des-Joncherets (<https://rdvenmairie.fr/iframe/649ddd02618e25004c3clece>)

RAPPEL : L'enfant mineur doit être présent au moment de la création du passeport et/ou de la carte d'identité !